



Vingtième jour de l'Omer

L'Admour Hazaken reçut du Tsaddik Rabbi Morde'haï, qui l'entendit du Baal Chem Tov, l'enseignement suivant:

“Une âme peut descendre dans ce monde et y vivre soixante dix ou quatre vingt ans pour accorder à un Juif une seule faveur, matérielle et surtout spirituelle.”

(Selon les termes du Rambam: "chaque homme doit se considérer comme s'il était moitié méritant et moitié coupable. De même, le monde entier est lui-même moitié méritant, moitié coupable... Celui qui accomplit une Mitsva fait basculer sa personne et le monde entier du côté du bien. Ainsi, il se cause à lui-même et procure au monde le salut et la rédemption". Dans les termes du Zohar: "il n'est personne, parmi ceux qui se trouvent dans le monde, que D.ieu n'examine en se demandant si ce corps fera une fois Techouva. C'est précisément pour cela que D.ieu le met dans le monde".)